

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
18 décembre 2023

PUBLIE LE : 21 DEC. 2023

Délibération n°231218-7 : Admission en non-valeur de produits irrecouvrables

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le douze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET MAREIL-MARLY	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ LE VESINET	Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : AIGREMONT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur juridique, de la commande publique et des assemblées
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	11
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	9 pour la délibération relative aux JO 2024 (convention d'occupation du Dôme) 11 pour les autres délibérations

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU l'instruction comptable M14 ;

CONSIDERANT les propositions faites par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres mentionnés en séance dont le montant total s'élève à 697,00 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21 DEC. 2023

Transmis en préfecture et affiché le 21 DEC. 2023


Raphaël PRACA

Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal